

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 1.002 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

ASMA DEBBAGH

Date de naissance :

19/08

Adresse :

95 RUE ORJOUANE APP HABIBI PHARMA CASA

Tél. : 06 125 233 31 Total des frais engagés : 893,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr ASMA DEBBAGH
Omnipraticienne
Urgentiste addicologue
235 Bd Yacoub El Mansour
Casablanca Tél: 05 22 20 45 45

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : TEYZAÏZ SAADIA Age :

Lien de parenté :

Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : 05/12/2022 Le : 12/12/2022

Signature de l'adhérent(e) : ASMA DEBBAGH

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/12/2022	Ce	9	400.84	Dr Asmae DEBBAGH Omnipratiquant Urgentiste addictions 235 Bd Yacoub El Mansour Casablanca Tél : 05 22 36 25 32
	TTT			

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Mme Amin Soufiou Docteur en Pharmacie Rue Annais Beaujou 13, Casablanca Tel : 05 22 39 69 19	12/12/22	493,20

ANALYSES - RADIOPHGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca le :

12/11/2022

الدار البيضاء في :

PHARMACIE AL AMANA
 Mme Alami Soumni Samira
 Docteur en Pharmacie
 13, Rue Annarjis Beauséjou
 Casablanca Tél: 05 22 39 09 70

①

Lorazepam 100

75

139,63

S.V.

139,50

②

Solupect 10

SVA 75

48,70

PHARMACIE AL AMANA
 Mme Alami Soumni Samira
 Docteur en Pharmacie
 13, Rue Annarjis Beauséjou
 Casablanca Tél: 05 22 39 09 70

Dr Asmaa DEBBAGH
 Omnipraticienne
 URGENCE ADDICTION
 235 Bd Yacoub EL MANSOUR
 Casablanca Tél: 05 22 39 09 70

Sanofi-aventis Maroc
 Route de Rabat-R.P.1,
 Ain sebâ Casablanca
 Solupred 20 mg 20 cp
 P.P.V: 48,70

6 118000 060536

45,30

S.V.

③

Ventoline 200mcg 60

PHARMACIE AL AMANA
 Mme Alami Soumni Samira
 Docteur en Pharmacie
 13, Rue Annarjis Beauséjou
 Casablanca Tél: 05 22 39 09 70

VENTOLINE 100 mcg
 Aérosol 200 doses
 PPV 45,30 DH

6 118001 030262

منصور - إقامة الأنفال، عمارة 9، رقم 6، الدار البيضاء - الهاتف: 0522 36 85 33

235, Bd. Yacoub EL MANSOUR - Rési. Al Anfaile - Imm. B 9 N° 6 - Casablanca - Tél.: 0522 36 85 33

Patente N° : 34819070 - CNSS N° : 6673588

MIFLASONE® 400 µg

Poudre pour
 inhalation en gélule
 PPV: 140.00 DH

6 118001 030262

⑥ Labo sté'ne 8
99,70

S.V.

Am

LOT : 14522004
PER : 05/2027
PPV : 99,70 DH

⑦ Reborn S

S.V.

20.05

T - H 93,20

Dr Asmaa DEBBACHE
Omnipraticienne
Urgentiste addictologue
235 Bd Yacoub El Mansour
Casablanca Tél : 05 22 36 85 33

6 2
PHARMED LOT : 2101
UT.AV : 08-25
PPV : 20DH00

PHARMACIE AL AMANA
Mme Alami Soumni Samira
Docteur en Pharmacie
13, Rue Annabé
Casablanca Tél : 05 22 39 09 70